

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 14 septembre 2015 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Yvan Pilote, maire, les conseillers : François Théberge, Jules Bernier, Martin Hudon, Michel Roberge, Berthold Allard et Michel Gagnon.
Régis Martin, secrétaire-trésorier était aussi présent.

15.09.130 *ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

15.09.131 *PROCÈS-VERBAL*

ATTENDU que le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal du 10 août 2015;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 10 août 2015.

15.09.132 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

Que le procès-verbal de la réunion du 10 août 2015 soit adopté sans amendement.

15.09.133 *COMPTES*

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

Que la liste de comptes numéro 8, août 2015, au montant total de 257,851.28 \$ est acceptée démontrant une liste des comptes payés au montant de 126,305.88 \$, une liste des salaires payés au montant de 34,879.85 \$, une liste des comptes à payer au montant de 96,665.55 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

** CORRESPONDANCE

Monsieur le maire procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants font l'objet d'une résolution :

15.09.134 *FONDATION DÉDÉ FORTIN*

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'offrir du jus et des barres tendres pour accueillir le groupe de marcheurs pour la Fondation Dédé Fortin qui effectuera un arrêt au Centre municipal sur l'heure du dîner le mardi 06 octobre 2015 pour 35 à 40 personnes.

15.09.135 CLUB DE TIR PANACHE – Renouvellement de l'exploitation

ATTENDU que la Sûreté du Québec a besoin de certains documents pour l'exploitation du Club de Tir Panache sur une partie du lot 7, rang 6, canton Dolbeau ;

Attendu que le Club de Tir Panache inc. exerce ses activités dans l'observation des Règlements d'urbanisme applicables et que la municipalité n'a pas reçu de plaintes concernant les activités du club de tir.

Il est proposé par monsieur Martin Hudon et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de Ste-Jeanne-d'Arc autorise la continuité des activités de club de tir par le Club de Tir Panache inc. sur une partie du lot 7 rang 6, canton Dolbeau

** FIN DE LA CORRESPONDANCE

15.09.136 MUNICIPALITÉ RÉCUPÉR'ACTION – Projet de récupération de matières recyclables dans les lieux publics de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Société de gestion environnementale travaille à promouvoir la récupération dans les lieux publics intérieurs et extérieurs par le biais du programme de subvention de la Table pour la récupération hors foyer;

CONSIDÉRANT que la Société de gestion environnementale a produit un rapport pour la mise en œuvre d'un projet de récupération de matières recyclables dans les lieux publics de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable à donner suite audit rapport;

Il est proposé par monsieur Michel Roberge et résolu unanimement :

D'autoriser la Société de gestion environnementale de donner suite au rapport produit le 2 juillet 2015 pour la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et de procéder à une demande de subvention à la Table pour la récupération hors foyer établie à 70% du coût des équipements.

Que le projet vise une quantité de huit (8) îlots multimatériaux double extérieurs, un (1) îlot multimatériau double intérieur et un (1) îlot multimatériau triple intérieur.

Que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc s'engage à respecter les conditions du programme de subvention de la Table de récupération hors foyer.

Que monsieur Régis Martin, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer les documents relatifs au projet.

Qu'une aide financière soit également demandée au Pacte rural dans le fonds municipal pour couvrir une portion des coûts non couverts par la Table hors foyer comprenant la part de 30% des équipements et les coûts d'installation des équipements.

15.09.137 *CONTRAT DE POSE DE GRAVIER – CHEMIN
BONSAINT*

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions sur cinq entreprises invitées pour le contrat de pose de gravier sur la route Bonsaint;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accorder le contrat de pose de gravier sur la route Bonsaint à Entreprise de Construction Gaston Morin (1979) Ltée, le plus bas soumissionnaire, au montant de 20,589.44 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer l'adjudication du contrat.

15.09.138 *PLAN DIRECTEUR DES RÉSEAUX D'AQUEDUC,
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL –
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL*

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance du Plan directeur des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial pour le développement résidentiel préparé par Stantec et daté du 25 juin 2015;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'approuver le Plan directeur des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial pour le développement résidentiel préparé par Stantec Experts-conseils Ltée portant le numéro 158300012-200-VR-R-0004-0A_juin 2015.

De planifier la suite des étapes à réaliser pour l'obtention des autorisations auprès du MDDELCC.

** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

À 20h25, monsieur Michel Roberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Yvan Pilote, maire

Régis Martin, secrétaire-trésorier